



**Pacte international
relatif aux droits civils
et politiques**

Distr.
GENERALE

CCPR/C/32/Add.19/Corr.1
21 octobre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DES DROITS DE L'HOMME

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 40 DU PACTE

Deuxièmes rapports périodiques que les Etats parties devaient
présenter en 1984

Additif

CHYPRE

[8 juillet 1994]

Rectificatif

Paragraphe 3, ligne 14

Au lieu d'organismes publics ou privés lire sociétés publiques ou privées.

Paragraphe 19 a)

Remplacer le texte actuel par le suivant :

a) Le contrat d'emploi concernait les qualifications et les qualités requises de la plaignante pour la bonne exécution de ses fonctions, qui s'inscrivaient dans le cadre de la législation du travail, et sa situation personnelle n'était visée par aucune clause du contrat signé par les parties. Il n'était pas non plus nécessaire que les objectifs de la société, qui vise à l'éducation religieuse et morale des individus, soient reflétés dans la vie privée des employés.

Paragraphe 29

Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe :

Dans une autre affaire (connue sous le nom d'affaire Vassiliou) deux fonctionnaires de police étaient aussi accusés d'avoir maltraité un suspect. Le tribunal a fini par acquitter les accusés sur la base des preuves recevables qui lui ont été présentées. En l'espèce, la présentation du préjudice allégué a suscité certains commentaires.

Paragraphe 75

Modifier la deuxième phrase comme suit :

C'est le ministère responsable de la police, des prisons et également des édifices où siègent les tribunaux; il s'occupe aussi de la révision de la législation relative à l'administration de la justice.

Paragraphe 84

Modifier le paragraphe comme suit :

Le tribunal des baux est composé d'un juge unique et statue sur les questions liées à la réglementation des loyers. Ses décisions sont susceptibles d'appel devant la Cour suprême. Les juges qui siègent à ce tribunal sont nommés par la Cour suprême.

Paragraphe 96 a)

Modifier cet alinéa comme suit :

a) Une indemnité a été versée aux parents d'un douanier qui gardait un bateau placé sous saisie. Le bateau a été volé et le douanier a été jeté par-dessus bord et s'est noyé.
